

2010 Rapport Annuel



SOGELIFE

Sommaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
ANALYSE DE RISQUES SOGELIFE	5
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	10
BILAN	12
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	14
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	16

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe PERRET	Président
Martine LASSEGUES	Administrateur
Albert BOCLE	Administrateur
Yves THIEFFRY	Administrateur
Pascal BIED-CHARRETON	Administrateur
Daniel JOST	Administrateur
SOGECAP S.A. représentée par Marc DUVAL	Administrateur
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST représentée par Frédéric GENET	Administrateur
Henri DRIESENS	Administrateur-Délégué

DIRECTION

Henri DRIESENS	Directeur
----------------	-----------

REVISEUR D'ENTREPRISES

ERNST & YOUNG S.A.
7, parc d'activités Syrdall
L-5365 Munsbach

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2011

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées par SOGELIFE S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation le compte de résultats et le bilan de cet exercice.

Les résultats de cet exercice s'inscrivent dans un contexte de marché luxembourgeois de l'assurance vie en forte progression par rapport à l'année précédente, les branches vie ayant enregistré le plus fort taux de croissance interannuel des dix dernières années. Cette progression est imputable à l'augmentation de l'encaissement relatif aux produits à taux garantis mais plus encore à la forte croissance de l'encaissement des produits vie en unité de compte, bénéficiaires d'un retour de la confiance sur les marchés financiers.

Dans ce contexte, les souscriptions aux produits standards Sogelife Investment et Sogelux Investissement se sont globalement maintenues par rapport à leur niveau de 2009 mais la part investie sur les supports en unités de compte a par contre encore reculé au profit des supports à taux garantis.

Grâce aux efforts déployés par la Compagnie pour enrichir et élargir son offre patrimoniale à destination d'une clientèle haut de gamme, une production particulièrement conséquente a pu être enregistrée sur cette gamme, bien au-delà des attentes pour l'exercice et en forte croissance par rapport à la production enregistrée l'année précédente, déjà considérée d'un très bon niveau.

Si l'encaissement sur cette gamme reste également majoritairement investi sur des supports à taux garantis, elle est réalisée à concurrence d'environ 25% via des partenaires hors Groupe Société Générale, ce qui marque la concrétisation de l'intensification des relations commerciales menées par la Compagnie auprès des différents intermédiaires.

La maîtrise des charges a permis à la Compagnie d'obtenir un niveau de rentabilité conforme aux attentes.

La marge de solvabilité de la Compagnie s'est maintenue à un niveau suffisant, en phase avec l'activité, grâce aux mesures de renforcement en mars et en septembre 2010 :

- Le capital avait été porté à EUR 30.222.855 par une nouvelle augmentation de capital de EUR 9.019.350 libérée à 100% en mars 2010 (souscrite par SOGECAP à hauteur de 40% et SGBT à hauteur de 60% avec versement d'une prime d'émission de EUR 13.977.045).
- Les emprunts subordonnés avaient été portés à EUR 70.800.000 par l'émission de nouveaux emprunts souscrits :
 - en mars 2010 auprès de SG - DEVL à concurrence de EUR 15.800.000 (75% TSDI et 25% TSDD avec des spread respectifs nets de placement de +2,90 et +1,45 par rapport au Euribor 6 mois),
 - en septembre 2010 de nouveaux emprunts (souscrits auprès de SG - DEVL) à hauteur de EUR 15.000.000 (75% TSDI et 25% TSDD avec des spread respectifs nets de placement de +4,063 et +1,906 par rapport au Euribor 6 mois).

Comptes de résultats

Le chiffre d'affaires net d'annulations et brut de réassurance s'établit à EUR 1.724.956.465 en 2010 contre EUR 1.106.484.619 en 2009. Cette augmentation est imputable à l'accroissement significatif des contrats réalisés sur des dossiers patrimoniaux.

Les produits des placements qui comprennent les revenus financiers courants et les plus-values de cession d'éléments d'actifs, pour l'essentiel les actifs en représentation des engagements contractés sur les fonds en unités de compte, s'élèvent à EUR 113.322.208 pour l'exercice contre EUR 49.846.256 pour l'exercice précédent.

L'évolution de nos engagements techniques nets de réassurance a généré en 2010 une charge des provisions techniques de EUR -28.600.731 (EUR -59.797.360 en 2009) auxquelles s'ajoute la participation aux bénéfices d'un montant de EUR -42.162.677 (EUR 12.096.052 en 2009).

Les charges d'exploitation sont ventilées analytiquement par destination conformément aux règles comptables en vigueur. D'une analyse par nature, il ressort que les commissions versées aux apporteurs s'élèvent à EUR -12.841.381 (contre EUR -7.691.197 pour l'exercice précédent) et que les frais généraux s'établissent à EUR 6.327.484 (EUR 5.001.010 en 2009).

Compte tenu de l'ensemble des produits et des charges, le compte technique fait apparaître un solde créditeur de EUR 15.276.073 imputable directement aux opérations techniques d'assurance, contre un solde créditeur de EUR 8.317.079 en 2009.

Après intégration des éléments du compte non technique, l'exercice dégage un bénéfice de EUR 11.726.518 en hausse de 81,79% par rapport à l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat


Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de EUR 11.726.518 de la façon suivante :

- EUR 586.326 à la réserve légale (EUR 1.597.986 en cumul)
- EUR 1.365.900 à la réserve indisponible (EUR 7.493.437 en cumul)
- EUR 9.774.292 en report à nouveau (EUR 22.868.289 en cumul)

Pour mémoire, la quote-part du bénéfice affectée à la réserve indisponible permet d'éviter l'Impôt sur la fortune (IF) sous réserve qu'elle soit égale à 5 fois le montant de l'IF dû (EUR 273.180 x 5 pour l'exercice 2010) et non distribuable avant 5 ans.

Par ailleurs, nous vous proposons de réaffecter en report à nouveau les montants présents en réserve indisponible datant de plus de cinq ans. Soit une réaffectation de EUR 593.611 correspondant à la dotation de 2004.

Après réaffectation, le solde de la réserve indisponible serait ainsi porté à EUR 6.899.826 et le report à nouveau à EUR 23.461.900.



Ainsi les fonds propres et les passifs subordonnés de votre société s'établiraient à EUR 157.477.480 permettant de couvrir 1,099 fois la marge de solvabilité réglementaire à constituer qui s'élève, au titre de l'exercice 2010, à EUR 142.960.834.

Bilan

En considérant l'ensemble de ces éléments, le total du bilan s'élève à EUR 4.802.539.588 contre EUR 2.999.930.503 pour l'exercice précédent.

Les actifs gérés par SOGELIFE s'élèvent en valeur marché à EUR 710.351.241 en 2010 contre EUR 660.329.177 en 2009. La part des actifs investie en OPCVM et de ceux investie en obligations et titres de créances négociables a évolué par rapport aux exercices précédents. Elles s'élèvent respectivement à 57% et 43% (contre 57% et 43% en 2009).

Perspectives

SOGELIFE entend favoriser la pérennité de son portefeuille et renforcer sa présence auprès de la clientèle résidente européenne de ses distributeurs. Pour l'exercice en cours, ses efforts se porteront plus particulièrement sur la communication et l'animation, sur l'élargissement de sa gamme produits et plus particulièrement sur le développement de la gamme patrimoniale en poursuivant les actions destinées à augmenter la pénétration des réseaux du Groupe et des Partenariats Extérieurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos apporteurs et de nos souscripteurs pour la confiance qu'ils nous accordent ainsi que l'ensemble des collaborateurs de SOGELIFE pour son dévouement et son attachement à la réussite de l'entreprise.

Analyse des risques

Conformément à la réglementation en vigueur, la Compagnie a procédé à l'analyse des principaux risques auxquels elle est confrontée.

Cette analyse est jointe en annexe au présent rapport.

Éléments divers

En 2010, la Compagnie n'a engagé aucune dépense en matière d'activités de recherche et de développement, n'a procédé à aucun rachat ou acquisition d'actions propres et n'en détient pas. La société n'a pas de succursale.

Aucun fait marquant survenu après la clôture de l'exercice n'est à rapporter.

SOGELIFE n'a pas utilisé de produits dérivés en 2010.

Messieurs, nous vous proposons de ratifier le présent rapport, d'approuver le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'approuver les modalités d'affectation du résultat, de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de donner décharge au réviseur aux comptes.

Philippe PERRET
Président

Analyse de risques SOGELIFE

à fin 2010

Une grille de 41 risques, répartis en 7 catégories, a été définie par la maison mère pour le Groupe. Celle-ci est présentée en Annexe 1.

1 - Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les plus nombreux à Sogelife et représentent près de 90% des risques identifiés dans la cartographie des risques.

Un dispositif de collecte des pertes opérationnelles est en place au sein du Groupe Société Générale et permet de suivre les plans d'actions dans le cas où une perte opérationnelle est révélée.

Les principaux risques opérationnels identifiés sont les suivants :

a. Erreurs d'exécution (erreur humaine), non respect de procédures (risque opérationnel n°22)

En 2010, Sogelife a comptabilisé 35 incidents pour un montant global de 38,9 KEUR, et 4 pertes opérationnelles pour un montant total de 1.155 KEUR (dont une provision pour risques et charges pour 1 MEUR). Des plans d'actions ont été mis en place afin d'éviter que ces erreurs ne se reproduisent à l'avenir.

En outre, des mesures sont en place afin de limiter les risques :

- Formation et sensibilisation systématique des nouveaux arrivants.
- Surveillance permanente, vérifiant la correcte application des procédures, avec reporting mensuel à la Direction faisant état d'indicateurs spécifiques à chaque service.
- Mise à jour régulière des procédures et guides utilisateurs.
- Comités incidents mensuels.
- Création le 01.07.2010 de la Direction « Finance et Risques » et du service de contrôle interne.

b. RRH / Défaut de recrutement, formation, gestion prévisionnelle des besoins, « homme clé » (risque opérationnel n°20)

La Compagnie dispose des moyens qui lui sont nécessaires. Pour faire face à son développement, elle peut être amenée à solliciter ses actionnaires, pour des ressources internes ou externes en renfort.

Au début de chaque année, les collaborateurs transmettent leurs souhaits de formation au service des Ressources Humaines qui se charge ensuite des inscriptions et du suivi de celles acceptées par la Direction.

Concernant l'évaluation annuelle des collaborateurs, un nouvel outil a vu le jour dans le Groupe, s'inscrivant dans le programme SG Ambition 2015. La principale évolution est la prise en compte, au-delà des résultats, des actions et comportements qui ont conduit à ce résultat, afin de valoriser les collaborateurs.

Enfin, l'important corpus de procédures et manuels utilisateurs initié depuis 2004 permet d'atténuer les risques hommes clés.

c. Malveillances ou fraudes internes (vol, corruption, non respect de la confidentialité, piratage) (risque opérationnel n°23)

Une grande partie des procédures usuelles sont transversales, font intervenir plusieurs techniciens et nécessitent des signatures habilitées, ce qui limite les risques.

La Compagnie est dotée d'un service d'Audit Interne qui a été rattaché courant 2010 au Hub luxembourgeois de la Direction du Contrôle Périodique du Groupe. De même, de fréquents audits externes (Autorités de tutelle, Inspection Générale du Groupe) ont lieu sur place, lesquels, outre leur efficacité, créent un environnement dissuasif en la matière.

d. Défaillance machines (dont réseau), défaillance des données, défaillance des traitements (risque opérationnel n°12)

De nombreuses actions de sécurisation du système d'information ont été mises en place en 2010 (séparation des métiers, niveau d'habilitations, anti-virus, ...).

Le renforcement de l'organisation fonctionnelle des systèmes de la Compagnie, avec notamment la création d'une Gestion des applications au sein de la direction « Supports », a permis de ramener les risques de défaillance à un niveau moindre. Un poste de « Responsable de la sécurité des systèmes d'information et du Plan de continuité d'activité » est également créé en 2011 dans le but de réduire encore les risques.

e. Défaillance du plan de continuité d'activité (PCA) (risque opérationnel n°15)

La Compagnie dispose d'un plan de continuité d'activité lui permettant de restaurer sous 24 heures un service minimum sur un site de secours externe. Le risque lié à un incident majeur (incendie, destruction des locaux...) est donc maîtrisé.

En cas de dysfonctionnement ne nécessitant pas d'évacuation, la Compagnie actionne ses contrats d'intervention signés avec ses divers fournisseurs.

f. Défaillance d'un tiers : mauvaise interprétation des termes d'un contrat, disparition fournisseur clé... (risque opérationnel n°18)

Actuellement, les prestations reçues de l'extérieur sont en quasi-totalité fournies par le Groupe (banquier dépositaire, Asset Manager, Agent administratif, Agent de transfert, ...). Dans ces conditions, même si la qualité de certaines d'entre elles peut s'avérer insuffisante, il est peu probable que les éventuels litiges ne puissent pas être réglés à l'amiable.

g. Blanchiment et financement du terrorisme (risque opérationnel n°24)

Afin de répondre aux exigences réglementaires, un service « Lutte Anti Blanchiment » composé d'1,4 ETP a été créé et une vigilance accrue a été mise en place afin de procéder à une identification détaillée de tous les clients (souscripteurs, bénéficiaires) dès l'entrée en relation. Un certain nombre de dossiers font également l'objet d'une surveillance plus étroite selon certains critères à risque comme le pays ou la nationalité du souscripteur, le profil global, les Personnes politiquement exposées.

Une instruction interne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme a été rédigée et est mise à jour chaque année en fonction des évolutions de la réglementation. Des séances annuelles de formations internes à l'ensemble du personnel de la Compagnie sont organisées.

En outre, la nouvelle Lettre Circulaire 11/2 du Commissariat aux Assurances relative à l'évaluation des risques d'exposition au blanchiment et au financement du terrorisme et aux mesures de prévention oblige les compagnies d'assurance-vie à mettre en place une analyse des risques de leurs activités des contrôles encore renforcés dans ce domaine.

2 - Les risques financiers

L'exposition au risque de marché est faible puisque les 85% des actifs sont réassurés par SOGECAP, 12% des actifs sont assumés par les souscripteurs et les 3% restants font l'objet d'une surveillance de SOGECAP via des études ALM et des contrôles de dispersion des actifs. Les écarts actifs passifs sont contrôlés et corrigés mensuellement.

Une procédure d'admissibilité des supports d'investissement dans les contrats unités de compte permet de valider les supports sans risques en excluant notamment ceux dont les seuils d'investissement sont trop importants.

Les analyses de résultats techniques réalisées mensuellement permettent d'identifier les pertes et gains financiers. Les écarts rencontrés font l'objet de fiches « incident » et des plans d'action sont mis en place pour que l'origine de ces écarts ne se répète pas.

3 - Les risques externes

Risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application (risque externe n°34)

Le juriste de la Compagnie est en relation permanente avec la Direction Juridique et Fiscale du Groupe. Il se tient informé des évolutions via les supports habituels (presse, internet, séminaire, ...), mais aussi via les commissions spécialisées de l'ACA.

4 - Les risques de distribution

Risques liés à l'apparition à l'application du devoir de conseil, gestion des litiges commerciaux (réclamations) (risque de distribution n°27)

Il s'agit là d'un risque fort compte tenu des capitaux en jeu (clientèle patrimoniale) et d'une jurisprudence plutôt favorable aux preneurs d'assurance, mettant souvent en avant le défaut d'information.

La procédure interne de suivi et réponse aux réclamations permet de détecter les futurs contentieux. Ainsi, le service des Affaires Juridiques et Fiscales de SOGELIFE peut à l'avance solliciter les compétences du Groupe afin de répondre aux clients mécontents le plus justement possible dans les intérêts de la Compagnie, ce qui limite les risques de litige. Par ailleurs, un « comité litiges » a lieu régulièrement avec la Direction.

5 - Les risques de pilotage

Choix stratégiques inadaptés (y compris concernant les projets), pilotage de la mise en œuvre des choix stratégiques suffisants, risques liés à la gouvernance d'entreprise (risque de pilotage n°31)

En ce domaine, le risque est faible, la Compagnie étant pilotée en direct avec la Direction Internationale du principal actionnaire. Des points sont faits régulièrement notamment dans le cadre du Conseil d'Administration deux fois par an (Comité financier, points budgétaires réguliers, Comité d'audit ...).

La gestion de projet a été considérablement améliorée par la mise en place de process spécifiques conformes aux normes Groupe en vigueur.

Les projets réglementaires sont également pilotés et supervisés par SOGECAP. En particulier, le projet Solvency 2 devant être en place pour 2013 fait l'objet d'un pilotage et d'une supervision par la Direction Financière de SOGECAP.

6 - Les risques d'Assurance

Risque de contracter des engagements non conformes à la réglementation (n° 7bis)

Les contrats patrimoniaux, véritable cœur de métier de SOGELIFE, constituent un risque d'Assurance très important du fait des montants concernés. La perte d'un litige sur ce type de contrat pourrait nuire à la santé financière de SOGELIFE. Néanmoins, des procédures d'acceptation techniques permettent d'atténuer ce risque et la mise en place des nouveaux produits fait également l'objet d'une étude de conformité.

Annexe 1 : à l'analyse de risques

41 risques groupe SOGECAP

Financiers	Assurance	Opérationnels	Opérationnels (suite)
<p>Risques de marché (SCR_{mkt})</p> <p>1. Risques liés à l'évolution des : - taux d'intérêt (MKT_{int}), - actions (MKT_{eq}), - immobilier (Mkt_{prop}), - change (MKT_{fx}), - spread -qualité de crédit de l'émetteur- (MKT_{sp})</p> <p>3. Risque de concentration type d'actif, signature - (MKT_{conc})</p> <p>Risques de défaut (SCR_{def})</p> <p>2. Défaut des dépositaires, des contreparties, des réassureurs et des fournisseurs de produits dérivés</p> <p>4. Risque de liquidité (évolution du passif à court terme engendrant des insuffisances d'actifs réalisables)</p> <p>5. Risques résultant de garanties accordées à des tiers et non représentées au bilan (engagements sur valorisation d'actifs et de passifs)</p> <p>6. Niveau des fonds propres inférieur au minimum réglementaire, niveau d'endettement inadapté (surendettement)</p>	<p>7. - Risque de contracter des engagements conformes à la réglementation mais dont le coût est mal maîtrisé par Sogecap - Non respect des règles de souscription, mauvaise qualité des risques acceptés</p> <p>7 bis. Risque de contracter des engagements non conformes à la réglementation</p> <p>Risques de souscription (SCR_{life})</p> <p>8. - mortalité (Life_{mort}), - longévité (Life_{long}), - rachat (Life_{lapse}), - reversement, - morbidité/invalidité incapacité (Life_{dis})</p> <p>9. Risques liés à une augmentation plus importante que prévu des frais généraux/frais de gestion/ frais fixes (Life_{exp})</p> <p>Risques de catastrophe (Life_{Cat})</p> <p>9 bis. Risque de catastrophe climatique, économique (inflation), terroriste, technologique, pandémie</p> <p>10. Risques résultant de la construction de produits non rentables du fait de leur tarification, des conditions de réassurance négociée, d'une mauvaise identification des besoins du marché...</p> <p>11. Défauts d'évaluation des provisions, des montants de Participation aux bénéfices</p>	<p>Risques opérationnels (SCR_{op})</p> <p>12. Défaillance Machines (dont réseau) : panne, performance, pérennité, stabilité ...</p> <p>13. Défaillance des Données : sauvegarde, intégrité, accessibilité (données sécurisées) ...</p> <p>14. Défaillance des Traitements (modèles) : erreur de programmation, de recette, de paramétrage, traitements non sécurisés...</p> <p>15. Défaillance du plan de continuité d'activité (PCA)</p> <p>16. Mauvaise gestion de projets (<i>excepté : choix stratégique car du ressort du pilotage</i>)</p> <p>17. Faiblesse du fonctionnement logistique : courrier, archivage, sécurité physique, réseau téléphonique...</p> <p>18. Défaillance d'un tiers : mauvaise interprétation des termes d'un contrat, disparition fournisseur clé...</p> <p>19. Comptabilité/Opérations de comptabilisation : traçabilité, justificatifs, rapprochement bancaire, suspens non apurés, justification des écarts</p> <p>20. RRH/Défaut de recrutement, formation, gestion prévisionnelle des besoins, "homme clé"...</p>	<p>21. Risque juridique (litiges avec les autorités) : défaut d'application de la réglementation fiscale (IS, taxation contrats), de la réglementation du travail...</p> <p>22. Erreurs d'exécution (erreur humaine), non respect de procédures</p> <p>23. Malveillances ou fraudes internes (vol, corruption, non respect de la confidentialité, piratage)</p> <p>24. Blanchiment et financement du terrorisme</p> <p>25. Malveillance tiers : sabotage, piratage, vols</p>

Distribution

26. Risques associés aux réseaux, forces de vente :

- défaillance courtier, formation, logistique...
- commissionnement non conforme aux objectifs de vente, incohérence de commissionnement entre Distributeurs ...

27. Risques liés à l'application du devoir de conseil, gestion des litiges commerciaux (réclamations)

27 bis. Risque lié à la communication client : prendre des engagements clients (support publicitaire...) dont l'interprétation risque d'être supérieure aux engagements techniques

Pilotage

28. Organisation inadaptée des pouvoirs

29. Défaut de contrôle interne, surveillance permanente, audit, contrôle budgétaire

30. Supervision des filiales inadéquate, insuffisante, existence de zones de risques non couverts

31. Choix stratégiques inadaptés (y compris concernant les projets), pilotage de la mise en œuvre des choix stratégiques insuffisant, risques liés à la gouvernance d'entreprise (dirigeant, conseil d'administration)

Communication

32. Politique de communication sur l'identité de l'entreprise inadéquate au marché, aux intermédiaires, aux interlocuteurs financiers

33. Risques liés à la communication comptable et reporting financier externe: présentation inexacte des états réglementaires, des comptes sociaux et consolidés.

Externes

34. Risques liés à l'apparition de nouvelles lois ou règlements et à leur application

35. Risques résultant du comportement des acteurs du marché de l'assurance (entente entre entreprises, pression incitant à tarifs bas...)

36. Evolution défavorable du marché de la réassurance, des prix des fournisseurs

37. Risque d'image du secteur de l'assurance lié au non respect de la déontologie, des normes professionnelles, de la loi informatique et liberté, de la confidentialité des données personnelles (Aeras)

38. Autre risque d'image : mauvaise qualité de service des prestataires : Sgam (mauvaises performances), Prestataire Obsèques...

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de SOGELIFE S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2010, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SOGELIFE S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprise agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SOGELIFE S.A. au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

ERNST & YOUNG S.A.
Cabinet de révision agréé

Jean-Michel PACAUD

Le 4 mars 2011

Bilan aux 31 décembre 2010 et 2009

ACTIF	Notes	2010 EUR	2009 EUR
Actifs incorporels	3	235.119	196.880
Placements			
Autres placements financiers			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans les fonds communs de placement	4	1.273.119	849.802
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5	152.907.211	132.972.233
		<u>154.180.330</u>	<u>133.822.035</u>
Placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux		553.509.770	523.825.355
Parts des réassureurs dans les provisions techniques			
Provision d'assurance-vie		3.908.519.336	2.249.730.822
Provision pour sinistres		1.309.611	740.619
Provision pour participation aux bénéfices		6.721.437	2.475.701
		<u>3.916.550.384</u>	<u>2.252.947.142</u>
Créances			
Créances nées d'opérations d'assurance sur les intermédiaires d'assurance		131.114	199.072
Créances nées d'opérations de réassurance		58.124.477	22.000.365
Autres créances		514.717	772.239
		<u>58.770.308</u>	<u>22.971.676</u>
Autres éléments d'actif			
Actifs corporels	3	85.895	95.193
Avoirs en banque, chèques et encaisse		115.131.087	62.773.958
Autres actifs		1.314	1.314
		<u>115.218.296</u>	<u>62.870.465</u>
Comptes de régularisation			
Intérêts acquis non échus		3.411.104	2.678.478
Frais d'acquisition reportés		642.734	596.929
Produits à recevoir		21.543	21.543
		<u>4.075.381</u>	<u>3.296.950</u>
TOTAL DE L'ACTIF		4.802.539.588	2.999.930.503

Les notes renvoient à l'annexe.

PASSIF	Notes	2010 EUR	2009 EUR
Capitaux propres	6		
Capital souscrit		30.222.855	21.203.505
Prime d'émission		24.494.913	10.517.868
Réserve légale		1.011.660	689.133
Réserve spéciale		6.127.537	4.067.115
Résultats reportés		13.093.997	9.026.411
Résultat de l'exercice		11.726.518	6.450.535
		<u>86.677.480</u>	<u>51.954.567</u>
Passifs subordonnés	7	70.800.000	40.000.000
Provisions techniques			
Provision d'assurance-vie		4.028.487.573	2.354.124.830
Provision pour sinistres		1.972.859	1.951.204
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		43.795.957	13.498.120
		<u>4.074.256.389</u>	<u>2.369.574.154</u>
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance		553.509.770	523.825.355
Provisions pour autres risques et charges			
Provision pour pensions et obligations similaires		159.849	125.438
Autres provisions		950.955	50.000
		<u>1.110.804</u>	<u>175.438</u>
Dépôts reçus des réassureurs	16	-	-
Dettes			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3.231.166	2.890.044
Dettes nées d'opérations de réassurance		86.290	3.048.084
Autres dettes, dont dettes fiscales		7.623.524	4.857.985
		<u>10.940.980</u>	<u>10.796.113</u>
Compte de régularisation		5.244.165	3.604.876
TOTAL DU PASSIF		4.802.539.588	2.999.930.503

Les notes renvoient à l'annexe.

Compte de Profits et Pertes aux 31 décembre 2010 et 2009

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE	Notes	2010 EUR	2009 EUR
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	9	1.724.956.465	1.106.484.619
Primes cédées aux réassureurs	11	(1.644.545.868)	(1.054.898.201)
		80.410.597	51.586.418
Produits des placements			
Produits des autres placements			
Produits provenant d'autres placements		101.502.082	29.809.260
Profits provenant de la réalisation de placements		11.820.126	20.036.996
		113.322.208	49.846.256
Plus-values non réalisées sur placements		179.863.280	112.097.385
Charge de sinistres, nette de réassurance			
Montants payés			
Montant bruts		(152.103.804)	(136.512.191)
Part des réassureurs	11	89.858.511	144.422.494
		(62.245.293)	7.910.303
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		(21.655)	5.213.363
Part des réassureurs		568.992	(4.106.562)
		547.337	1.106.801
		(61.697.956)	9.017.104
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance			
Provision d'assurance-vie			
Montants bruts		(1.704.047.158)	(1.072.590.012)
Part des réassureurs	11	1.663.034.250	1.009.168.399
		(41.012.908)	(63.421.613)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance		11.864.840	2.517.452
		(29.148.068)	(60.904.161)
Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance		(42.162.677)	(12.096.052)
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	10	(14.049.186)	(8.546.308)
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		45.805	231.915
Frais d'administration		(4.309.773)	(3.334.855)
Commissions payées aux réassureurs	11	(8.688.504)	(6.722.306)
		(27.001.658)	(18.371.554)
Charges des placements			
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt		(4.914.277)	(6.289.671)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(51.503.050)	(21.723.359)
		(56.417.327)	(28.013.030)
Moins-values non réalisées sur placements		(140.678.933)	(93.967.105)
Produits des placements alloués transférés au compte non technique		(1.213.393)	(878.182)
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		15.276.073	8.317.079

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE NON TECHNIQUE	Notes	2010 EUR	2009 EUR
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		15.276.073	8.317.079
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie		1.213.393	878.182
Autres produits non techniques		(352)	18
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(4.762.596)	(2.744.744)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		11.726.518	6.450.535
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-	-
Résultat de l'exercice		11.726.518	6.450.535

Les notes renvoient à l'annexe.

Annexe des comptes annuels

aux 31 décembre 2010 et 2009

1. ORGANISATION ET OBJET DE LA SOCIETE

SOGELIFE (la "Société"), anciennement SOGELUX-VIE, est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 22 juillet 1996. Le siège social de la Société est situé 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg. La Société est enregistrée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro B 55 612.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1999 a décidé le changement de dénomination de la Société de SOGELUX-VIE en SOGELIFE.

La Société a pour objet toute opération d'assurance et de réassurance de la branche « Vie » ainsi que toute opération d'assurance-vie de la branche « gestion de fonds collectifs de retraite ».

2. RESUME DES PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION

Principes généraux

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurance et de réassurance et aux principes comptables généralement admis au Luxembourg pour les sociétés d'assurance.

La Société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Conversion des comptes en devises étrangères

La Société tient sa comptabilité en Euro et ses comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères, sont convertis aux taux de change de fin d'année. Les produits et les charges en devises sont convertis aux cours du jour de réalisation de l'opération. Les pertes de change réalisées et non-réalisées ainsi que les bénéfices de change réalisés et non réalisés résultant de l'application de ce principe d'évaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes.

b) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois ans.

c) Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés. Le matériel informatique et électronique est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans. Le mobilier et les aménagements réalisés dans les locaux d'exploitation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

d) Placements

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Des réductions de valeur sont pratiquées lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et sont évaluées selon la méthode de « la valeur de remboursement ».

- Les différences positives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont amorties de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition vient en diminution de la valeur d'acquisition de ces titres.
- Les différences négatives entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement de ces titres sont portées au compte de profits et pertes de manière échelonnée sur la durée de vie restant à courir jusqu'à l'échéance des titres. La valeur de proratisation cumulée depuis la date d'acquisition est rajoutée à la valeur d'acquisition de ces titres.

En cas de dépréciation dont les administrateurs estiment qu'elle revêt un caractère durable, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode dite des prix moyens pondérés.

e) Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux

Les placements pour le compte de preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux (contrats en unités de compte) sont évalués au prix du marché.

Le prix du marché représente la dernière valeur de cotation connue à la fin de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi. La différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

Les éléments d'actif de même catégorie sont évalués selon la méthode du « premier entré - premier sorti » (FIFO).

f) Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de correction de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

g) Frais d'acquisition

Le report des frais d'acquisition relatifs aux contrats d'assurance-vie présenté à l'actif, représente les frais d'entrée, hors rétrocession à la Société, qui sont amortis sur une période de cinq ans. Cette méthode a été approuvée par le Commissariat aux Assurances.

h) Provisions techniques

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à la Société d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance conclus par la Société.

- *Provision d'assurance-vie*
La provision d'assurance-vie comprend la valeur estimée des engagements futurs de la Société. Elle est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes admises par le Commissariat aux Assurances.
- *Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes*
La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires financiers réalisés par la Société.
- *Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance*
Les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque est supporté par le preneur d'assurance sont déterminées afin de couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour le compte du preneur d'assurance.

i) Dettes

Les dettes sont enregistrées dans le bilan à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

j) Produits des placements alloués

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base les rendements réels des actifs, soit représentatifs des provisions techniques, soit détenus pour compte propre.

3. ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Ces postes ont évolué de la façon suivante en 2010 :

	Actifs incorporels	Actifs corporels
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au 31 décembre 2009	3.263.302	723.716
Acquisitions de l'exercice	124.820	47.246
Cessions de l'exercice	-	(107.353)
Coût d'acquisition au 31 décembre 2010	<u>3.388.122</u>	<u>663.609</u>
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2009	3.066.422	628.523
Corrections de valeur de l'exercice	86.581	(50.809)
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2010	<u>3.153.003</u>	<u>577.714</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2010	235.119	85.895

4. ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FOND COMMUNS DE PLACEMENTS

Ce poste se compose comme suit :

	2010	2009
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	1.345.372	878.209
Corrections de valeur cumulées	(72.253)	(28.407)
Valeur nette comptable à la clôture	<u>1.273.119</u>	<u>849.802</u>
Valeur de marché	1.281.550	858.138

5. OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

	2010	2009
	EUR	EUR
Coût d'acquisition	154.976.843	134.643.447
Valeur de remboursement	150.260.552	130.294.792
Valeur nette comptable	<u>152.907.211</u>	<u>132.972.233</u>
Valeur de marché	155.559.921	135.645.684

Au 31 décembre 2010, certains titres sont comptabilisés à une valeur comptable supérieure à la juste valeur. La valeur comptable n'a pas été ajustée car la dépréciation n'a pas été jugée durable :

Valeur nette comptable	35.868.158	25.751.628
Valeur de marché	34.249.220	24.583.786

Pour la partie du portefeuille d'obligations, la valeur non encore amortie de la différence positive (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement représente un montant de EUR 3.285.035 au 31 décembre 2010 (2009 : EUR 3.108.987).

La différence négative (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement se répartit comme suit entre les montants portés et non portés au compte de profits et pertes :

	2010 EUR	2009 EUR
Disagios portés au compte de profits et pertes	172.943	122.259
Disagios non portés au compte de profits et pertes	638.376	431.546

6. CAPITAUX PROPRES

a) Capital souscrit

Le conseil d'administration du 22 mars 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 9.019.350 pour le porter à un montant de EUR 30.222.855 par la création et l'émission de 589.500 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 majorée d'une prime d'émission de EUR 23,71 par action.

Au 31 décembre 2010, le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 30.222.855 et est représenté par 1.975.350 actions d'une valeur nominale de EUR 15,30 entièrement libérées.

Les mouvements dans les comptes de capitaux propres au cours de l'exercice 2010 se résument comme suit :

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale	Bénéfice reporté	Bénéfice de l'exercice
Soldes au 31 décembre 2009	21.203.505	10.517.868	689.133	4.067.115	9.026.411	6.450.535
Affectation du bénéfice	-	-	322.527	2.060.422	4.067.586	(6.450.535)
Augmentation du capital	9.019.350	13.977.045	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	11.726.518
Soldes au 31 décembre 2010	30.222.855	24.494.913	1.011.660	6.127.537	13.093.997	11.726.518

b) Réserve légale

Conformément à la loi luxembourgeoise, 5% du bénéfice de l'année doivent être affectés à une réserve légale jusqu'au moment où cette réserve atteint 10% du capital social. Cette réserve n'est pas disponible pour des distributions de dividendes.

c) Réserve spéciale

En accord avec la législation fiscale en vigueur, la Société a réduit la charge de l'impôt sur la fortune. Afin de se conformer à la législation, la Société a décidé d'affecter en réserve indisponible un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

Les dotations à cette réserve se ventilent comme suit :

EUR	593.611	au titre de l'exercice 2004
EUR	667.051	au titre de l'exercice 2005
EUR	494.100	au titre de l'exercice 2006
EUR	730.725	au titre de l'exercice 2007
EUR	895.325	au titre de l'exercice 2008
EUR	2.746.725	au titre de l'exercice 2009

EUR 6.127.537

7. PASSIFS SUBORDONNES

En date du 19 mai 2004, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un premier prêt subordonné de EUR 6.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,35% (0,70% depuis le 10 mai 2007).

En date du 19 mai 2004, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un deuxième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,75% (0,60% depuis le 10 mai 2007).

En date du 27 juillet 2006, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un troisième prêt subordonné de EUR 2.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,70%.

En date du 27 juillet 2006, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un quatrième prêt subordonné de EUR 750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 0,60%.

En date du 27 mai 2008, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un cinquième prêt subordonné de EUR 2.000.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,80%.

En date du 27 mai 2008, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un sixième prêt subordonné de EUR 6.000.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,80%.

En date du 6 août 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un septième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 2,15%.

En date du 6 août 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un huitième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 5,50%.

En date du 30 décembre 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un neuvième prêt subordonné de EUR 1.250.000. Ce prêt est d'une durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 1,50%.

En date du 30 décembre 2009, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un dixième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 12 mois, majoré de 3,50%.

En date du 30 mars 2010, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un onzième prêt subordonné de EUR 3.950.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,45%.

En date du 30 mars 2010, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un douzième prêt subordonné de EUR 11.850.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 2,90%.

En date du 30 septembre 2010, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un treizième prêt subordonné de EUR 3.750.000. Ce prêt est à durée déterminée de 15 ans et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 1,9056%.

En date du 30 septembre 2010, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a accordé à la Société un quatorzième prêt subordonné de EUR 11.250.000. Ce prêt est à durée indéterminée et porte intérêt au taux interbancaire offert en euros, EURIBOR 6 mois, majoré de 4,063%.

8. TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES

Au 31 décembre 2010, les postes du bilan suivants comprennent des opérations réalisées avec des entreprises liées :

Bilan Actif	2010	2009
	EUR	EUR
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.913.391.343	2.249.892.247
Créances nées d'opérations de réassurance	57.973.059	18.864.706
Autres créances	313.303	580.559
Avoirs en banque	114.818.981	62.715.199
Bilan Passif	2010	2009
	EUR	EUR
Emprunts subordonnés (note 7)	70.800.000	40.000.000
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.578.931	599.214
Autres dettes	1.650.161	1.083.000

9. VENTILATION DES PRIMES BRUTES EMISES

Les primes brutes émises se ventilent comme suit :

	2010	2009
	EUR	EUR
Primes individuelles	1.724.956.465	1.106.484.619
Primes au titre de contrat de groupe	-	-
	1.724.956.465	1.106.484.619
Primes périodiques	-	-
Primes uniques	1.724.956.465	1.106.484.619
	1.724.956.465	1.106.484.619
Primes de contrats sans participations aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participations aux bénéfices	1.668.447.134	996.233.319
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	56.509.331	110.251.300
	1.724.956.465	1.106.484.619

La répartition géographique des primes brutes émises est la suivante :

	2010	2009
	EUR	EUR
Grand-Duché de Luxembourg	325.376.932	177.584.740
Autres pays de l'Union Européenne	572.586.871	457.656.208
Autres pays	826.992.662	471.243.671
	1.724.956.465	1.106.484.619

10. COMMISSIONS AFFERENTES A L'ASSURANCE DIRECTE

Les commissions versées aux intermédiaires sont comptabilisées pour un montant de EUR 12.841.381 (2009 : EUR 7.691.197).

11. SOLDE DE REASSURANCE

Le solde de réassurance s'établit comme suit :

	2010	2009
	EUR	EUR
Primes cédées aux réassureurs	(1.644.545.868)	(1.054.898.201)
Produit provenant d'autres placements	59.842.634	-
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	89.858.511	144.422.494
Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques	1.663.034.250	1.009.168.399
Variation de la part des réassureurs dans la provision pour sinistres	568.992	(4.106.562)
Commissions payées aux réassureurs	(8.688.504)	(6.722.306)
	160.070.015	87.863.824

L'évolution du solde de réassurance entre 2009 et 2010 est principalement liée aux nouveaux contrats de réassurance avec SOGECAP, actionnaire majoritaire de la Société. Ces contrats ont pour objet la réassurance des polices investies sur le support en Euro et dont le risque est supporté par la Société, à l'exception d'une police d'assurance qui est réassurée chez Générali Assurance Vie.

SOGECAP (note 16) a mis en gage des instruments financiers (obligations d'Etat) au profit de la Société pour un montant au moins équivalent aux engagements.

Depuis l'exercice 2010, les intérêts techniques et autres produits financiers en lien avec les traités de réassurance sont renseignés en produits provenant d'autres placements.

12. PERSONNEL

La Société a occupé en moyenne 47 personnes au cours de l'exercice écoulé (2009 : 42 personnes). Les frais de personnel sont les suivants :

	2010	2009
	EUR	EUR
Salaires et traitements	2.936.700	2.729.409
Charges sociales	468.948	316.181
Charges sociales concernant les pensions	72.719	69.673
	3.478.367	3.115.263

Il n'y a pas eu de rémunérations accordées aux membres du conseil d'administration. Il est fait usage de l'article 83.7 quant aux autres rémunérations. Aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration.

13. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion retenus pour l'établissement des bilans au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 étaient les suivants :

	2010	2009
	EUR	EUR
Dollar des Etats-Unis	1,3397	1,4301
Livre Sterling	0,8595	0,89325

14. CONSOLIDATION

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de SOGECAP, dont le siège social est situé 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes annuels de la Société sont inclus dans les comptes consolidés de SOCIETE GENERALE, dont le siège social est situé Tour Société Générale, F-92972 Paris La Défense Cedex, qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises duquel la Société fait partie en tant que filiale.

Les comptes consolidés sont disponibles à ces adresses.

15. HONORAIRES DU CONTROLEUR LEGAL DES COMPTES

Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice :

	2010	2009
	EUR	EUR
Révision des comptes annuels (hors TVA)	38.720	38.720

16. HORS BILAN - NANTISSEMENT DE TITRE

SOGECAP a constitué en gage un compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de SOCIETE GENERALE dans lequel sont inscrits au 31 décembre 2010 des instruments financiers pour un montant en valeur boursière de EUR 3.991.010.061 au bénéfice de SOGELIFE en garantie du paiement de toutes sommes dues au titre du traité de réassurance liant les deux parties.



Sogelife

S.A. Luxembourgeoise d'assurance vie
RC Luxembourg B 55612
Siège social :
11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg
Tél. : (352) 24 13 73 1
Fax : (352) 24 13 29